

30 AVRIL 2024



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 20.25 – N° 32



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 23 avril 2024.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Yvan	NEJAR	<i>Président</i>
Madame	Stéphanie	TOURETTE	<i>Vice-Présidente</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Catherine	BACH
Madame	Nathalie	BELANGER BRECHET
Monsieur	Christophe	HENTSCH
Madame	Joëlle	LAICH
Monsieur	Louis	DE PESCARA
Monsieur	Olivier	PFÖRTNER
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Michael	SUANA

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ	Maire
Monsieur	Pascal	RENAUD	Adjoint
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Adjoint

Excusée :

Madame	Anahita	BLANC MEYLAN
--------	---------	--------------

Public : 2



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Présentation des comptes 2023**
- V. **Propositions individuelles et questions**

Le Président ouvre la séance à 19h30.

I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. **Communication du Bureau du Conseil municipal**

Tournoi des élus à Plan-les-Ouates

Mme PION fait savoir que le Grand Conseil organise un tournoi des élus qui aura lieu à Plan-les-Ouates, au Centre sportif des Cherpines, le dimanche 26 mai 2024. Les conseillers municipaux ont la possibilité de composer une équipe de football ou de pétanque. Le délai d'inscription est fixé au dimanche 19 mai.

III. **Communications de l'Exécutif**

Boulangerie

Mme BRUCHEZ signale que l'exécutif est toujours en négociations pour la boulangerie, qui se révèlent difficiles pour l'instant. Elle reviendra vers le Conseil municipal dès qu'elle aura une réponse définitive.

Plage d'Hermance

Mme BRUCHEZ annonce que les habitants d'Anières et de Corsier ne bénéficieront plus de la gratuité de la plage, comme c'était le cas jusqu'à présent. En effet, les habitants d'Anières et de Corsier sont en possession de davantage de cartes d'abonnement que ceux d'Hermance. Il appartient désormais à ces deux communes de décider si elles souhaitent accorder un financement à ses habitants pour les entrées à la plage d'Hermance. La décision a été transmise à ces deux communes depuis plusieurs mois et il leur a été demandé de faire une communication à leurs habitants avant le 15 mai, soit avant l'ouverture de la plage. Mme BACH souhaitant savoir si une contribution des communes d'Anières et de Corsier a été évoquée pour l'entretien de la plage, elle reçoit une réponse négative. M. TAGLIABUE rappelle que la gratuité de la plage pour les habitants d'Anières et de Corsier relève de son initiative, il y a environ 15 ans : il avait suggéré que, pour donner du sens au CoHerAn, la plage soit mise gratuitement à disposition des trois communes, ce qui a été fait, mais sans contrepartie d'Anières et de Corsier. Se référant au règlement de la plage, M. de PESCARA souhaite être certain que les kitesurfeurs n'ont pas la possibilité de s'élancer de la plage d'Hermance, quels que soit l'heure de la journée ou le mois de l'année. Mme BRUCHEZ le confirme, précisant que c'est la police cantonale qui gère cette interdiction, issue d'une ordonnance fédérale visant à protéger les oiseaux migrateurs. Hermance fait partie d'une réserve naturelle nationale. En réponse à une deuxième question de M. de PESCARA, Mme BRUCHEZ ajoute que les windsurfeurs ne sont pas visés par cette interdiction.

Train de mesures pour ralentir la circulation dans le village

M. RENAUD rappelle que les travaux visant à ralentir la circulation dans le village, qui devaient être effectués avant la saison estivale, n'ont pas été réalisés suite à des problèmes d'autorisation. Des travaux légers, comme dessiner les nouvelles places de parc ou installer des épingles à vélos, seront entrepris en premier lieu et le reste sera fait à la rentrée, après la saison estivale. En réponse à M de PESCARA, M. RENAUD confirme que la rue du Nord restera partiellement fermée, la commune restant dans l'attente d'une autorisation définitive.



Terrains de football aux Ambys

M. RENAUD présente le projet des terrains de football aux Ambys, qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité. Un grand terrain et un petit terrain, tous les deux homologués, en gazon ou en synthétique, avec 6 vestiaires, sont prévus, ainsi qu'un club-house. Un cahier des charges devra être fait par un mandataire, pour élaborer un concours sur un programme de fonctionnement et lancer un appel d'offres, qui sera organisé avec les communes du CoHerAn. La commune aura son mot à dire par l'intermédiaire de l'exécutif lors des séances du CoHerAn. Il serait opportun de réunir les commissions Sports, culture et manifestations et des finances pour avancer sur ce sujet. M. TAGLIABUE ajoute que l'exécutif souhaite présenter le dossier au Conseil municipal avant l'été, avec plus de détails et notamment, le coût des installations. Le 16 mai aura lieu une séance avec les communes du CoHerAn, ce qui permettra de savoir si les informations sur ce projet seront suffisantes pour convoquer les commissions. Mme BRUCHEZ relève que l'exécutif d'Hermance a demandé que le projet soit présenté aux trois conseils municipaux réunis. Il conviendra par la suite de créer une entité juridique, ce qui représente un grand travail. Le projet est en discussion dans les groupes techniques depuis longtemps, mais il appartiendra aux conseils municipaux de se prononcer au niveau financier. M. de PESCARA exprime son inquiétude à propos de ce projet, qui coûte très cher. Mme BRUCHEZ fait savoir que, même si le CoHerAn n'a jamais existé en tant qu'entité juridique, les exécutifs de CoHerAn se rencontrent au moins 3 à 4 fois par année, pour évoquer divers sujets et rationaliser certains coûts. Le travail à propos de ces terrains est déjà fait en amont par les exécutifs. La commune d'Anières a acheté le terrain, ce qui pèsera d'une manière ou d'une autre dans l'escarcelle des autres communes. M. NEJAR souligne que ce projet n'est pas de la compétence du Conseil municipal, mais est piloté par Anières. Le Conseil municipal d'Hermance aura uniquement pour tâche de se prononcer sur les aspects financiers de ce projet. M. de PESCARA relève qu'un problème peut se poser, si le Conseil municipal décide que les investissements pour ces terrains de football sont trop élevés : les enfants d'Hermance auront-ils encore la possibilité de pratiquer le football ? M. RENAUD pense qu'il faut attendre de disposer de davantage de détails avant de peindre le diable sur la muraille. Mme SIMOS demandant pourquoi le terrain de football actuel sera déplacé aux Ambys, M. RENAUD explique que l'histoire a commencé en 2007, avec déjà un projet de nouveaux terrains aux Ambys. Le terrain de football d'Hermance, en zone agricole ne dispose pas d'électricité, qui est assurée par une génératrice au mazout. Tant le terrain lui-même que les vestiaires ne sont pas adaptés au club de football de trois communes qui a beaucoup grandi. 300 membres et 65 juniors en font actuellement partie. Des solutions sont trouvées avec certains clubs de la rive gauche, comme Meinier et Choulex. Le terrain de football actuel devra être rendu à l'agriculture pour compenser en partie le nouveau terrain prévu aux Ambys. M. de PESCARA craint une augmentation de la cotisation, qui est aujourd'hui de CHF 20.-, qui devra être assumée par les parents. M. RENAUD rappelle que les cotisations du Fc CoHerAn n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. Il relève que les nouvelles infrastructures amèneront un nouveau dynamisme au club, attirant beaucoup de joueurs.

Optima Lux

M. RENAUD évoque le projet Optima Lux, concept élaboré par le canton pour réduire la pollution lumineuse, qui vise à éteindre les lumières sur les routes cantonales, ne gardant allumés que les luminaires des passages-piétons et ceux situés 50 mètres avant et 50 mètres après. La commune d'Hermance compte 58 points lumineux sur sa route cantonale. Elle devra passer à 22, donc en éteindre 36. Il n'est pas envisagé d'éteindre certains luminaires à certaines heures, mais uniquement de les éteindre sur la route cantonale pendant la nuit. Le Canton a prévu un essai sur un an, avec une communication à la population et un site internet où les habitants seront invités à faire part de leurs remarques. M. TAGLIABUE précise qu'un essai a été mis en place à Satigny et qu'aucun retour négatif n'a été émis de la part de la population. Lors d'une panne d'électricité sur la route d'Hermance, M. NEJAR se souvient avoir éprouvé un sentiment d'inquiétude en y circulant dans le noir. M. RUDLOFF pense que la situation décrite par M. NEJAR provient du fait qu'à certains endroits, la ligne médiane de la route d'Hermance manque. Là où elle fait défaut, les automobilistes ont tendance à ne pas pouvoir tenir leur trajectoire. Il conviendrait d'en faire part au Canton. Mme TOURETTE voit des problèmes de sécurité : après l'arrêt de bus, c'est la nuit noire, avec des champs à droite et à gauche. M. PFÖRTNER pense que le Canton a réalisé des études avant de se lancer dans un tel concept. M. RENAUD indique que certaines communes ont fait savoir leur désaccord, d'autres ont estimé la mesure adéquate et d'autres encore, ont émis des remarques. Sur le territoire du canton et de la ville de Genève se trouvent 35 000 sources lumineuses. Mme BACH, qui estime que la route d'Hermance peut être dangereuse aussi pour les piétons, s'interroge : des différences sont-elles prévues entre l'été et l'hiver ? Il est répondu négativement à cette question. M. SUANA pense également que la suppression de l'éclairage la nuit représente un danger, la route d'Hermance étant étroite. Il a vécu dans certains pays sans éclairage de nuit et la règle était de ne pas conduire pendant la nuit ! Mme BACH trouve aussi que la route d'Hermance est étroite, avec beaucoup de trafic, contrairement aux routes cantonales d'autres communes. Elle estime la mesure du projet Optima Lux un peu excessive. M. TAGLIABUE propose de renvoyer ce sujet en commission. Le Président relève que le Conseil municipal a exprimé ses préoccupations et qu'il ne semble pas nécessaire de réunir une commission pour discuter de ce projet. Toutes les remarques exprimées ce soir par le Conseil municipal peuvent être transmises par l'exécutif au Canton, qui sont essentiellement liées à une problématique de sécurité sur la route d'Hermance, étroite et à fort trafic, et



particulièrement en hiver. Mme LAICH abonde dans le même sens, proposant de s'assurer auprès des services compétents que les problèmes éventuels de sécurité ont bien été discutés. M. RUDLOFF estime que le Canton pourrait proposer une solution mixte où l'éclairage s'allume lorsqu'une présence est détectée. M. TAGLIABUE précise que, dans ce cas, tous les luminaires devraient être changés et que cela aurait un coût élevé. Ce que propose le Canton est économique à mettre en place. Mme BRUCHEZ trouve qu'il est facile de dire que le Canton devrait faire autrement. Un système nouveau n'est jamais parfait au départ et la réalisation du test permettra de déterminer les endroits où les luminaires devraient absolument rester allumés. M. de PESCARA demande si la police, qui connaît les lieux accidentogènes, a donné son avis sur le projet. La police fait partie du Canton, répond Mme BRUCHEZ, qui rappelle qu'en 2024, « la Nuit est belle » ne sera pas reconduite à la suite d'un avis de droit stipulant qu'il n'est pas possible d'éteindre tous les luminaires, y compris ceux des passages-piétons. Le Canton a bien évidemment évalué les risques d'un test à l'échelle de toutes les communes, qui ne seront de toute façon pas responsables en cas d'accident. Le Conseil d'Etat a validé ce test. M. RUDLOFF propose un vote du Conseil municipal sur la teneur du message à passer au Canton. Le Président procède au vote dont le résultat est le suivant : aucun conseiller municipal n'est « vert » pour cette mesure. 7 conseillers municipaux sont « orange », c'est-à-dire d'accord avec cette mesure sous certaines conditions de sécurité et 5 sont « rouge », soit totalement contre.

Campagne de sensibilisation du domaine agricole

M. TAGLIABUE fait savoir que l'exécutif a tenté de faire une campagne de sensibilisation du territoire agricole en installant 8 panneaux avec divers conseils, comme de ne pas lâcher les chiens dans les champs. Ces panneaux ont disparu le lendemain, 2 ayant été retrouvés dans les champs. Le monde agricole est fâché, l'exécutif également, car la fabrication des panneaux en aluminium a coûté de l'argent. Mme BACH se souvient qu'il avait été proposé de recevoir les paysans à la commission développement durable, environnement et agriculture pour discuter sur la manière de sensibiliser les habitants à l'agriculture. M. NEJAR constate que beaucoup de gens ne contrôlent pas leurs chiens et ne ramassent pas leurs déjections. Il comprend la colère des agriculteurs. Il trouve également que ce serait une bonne idée de recevoir les agriculteurs et d'essayer de sensibiliser les habitants du village au comportement dommageable de certains chiens. M. de PESCARA se demande s'il serait envisageable de demander aux agents du stationnement de procéder à des rondes de surveillance pour réprimander les personnes laissant leur chien s'ébattre dans les champs. Mme BRUCHEZ explique que ce sont les gardes ruraux qui s'occupent de ce genre de travail, ce qui a été réalisé à Jussy et ce qui a un certain coût. Mme LAICH pense qu'il faut rappeler à la population que les maîtres sont responsables des actes de leurs chiens. M. NEJAR propose un tout-ménage pour répéter les raisons de ne pas laisser les chiens en liberté dans les champs. Mme SIMOS relève que les chiens laissés en liberté dans les champs n'appartiennent pas forcément aux habitants du village. Comme les diverses installations pour les déjections canines sont financées par l'impôt sur les chiens, le fait d'augmenter cette taxe pourrait être un moyen de sensibilisation. M. de PESCARA ne peut pas l'envisager, ne voyant pas pourquoi tous les propriétaires de chien seraient pénalisés. Il constate qu'il est toujours proposé de rappeler certaines règles aux gens par des tout-ménage. Tous les soirs, il marche dans une crotte de chien sur les quais, tous les soirs, il ramasse la crotte d'un autre chien que le sien. Quand se décidera-t-on à réprimander ? Bien sûr que chacun devrait faire preuve d'un certain civisme, mais doit-on pour autant faire des tout-ménages pour le rappeler, d'autant plus qu'ils finissent rapidement à la poubelle ? La commune d'Hermance va-t-elle devenir comme la France, où il lui semble qu'il n'y a plus de civisme ? Au bout d'un moment, il faudrait mettre en place un système de répression, qui semble plus adapté que l'augmentation de l'impôt sur les chiens qui impactera tout le monde. Le Président conclut la discussion en conseillant de débattre de ce sujet en commission Routes et espaces verts.

Grilles de récupération des eaux pluviales

M. TAGLIABUE indique que, lors d'une séance de commission, le souhait avait été émis que des macarons soient posés devant les grilles de récupération des eaux pluviales pour rappeler que les eaux de pluie évacuées par ces grilles ne sont pas traitées en station d'épuration et finissent au lac. Ces macarons ont été installés.

Vision territoriale transfrontalière

M. TAGLIABUE a assisté hier à une séance des communes d'Arve et Lac concernant la vision territoriale transfrontalière (VTT). 9 représentants des communes d'Arve et Lac étaient présents. Cette vision représentera une image du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise et ne sera pas contraignante. Un gros travail a été réalisé sur ce sujet, dont le résultat laisse parfois l'exécutif d'Hermance, plusieurs données n'étant pas situées au bon endroit sur la carte. L'étude devrait servir à élaborer le plan directeur cantonal 2050, soit les bases de la mobilité, de la biodiversité et de l'habitat. Les communes d'Arve et Lac ont le même point de vue, qui ont été résumées sur un document qui sera transmis au Conseil municipal, avec un lien sur le site du Canton. Le groupement Arve et Lac a mandaté Mme Michèle Tranda-Pittion, architecte-urbaniste, qui a l'habitude de travailler sur les problèmes transfrontaliers, pour représenter les communes. Elle rédigera le préavis des communes d'après les remarques émises par celles-ci lors de la séance de hier.



Anneau du CERN

M. TAGLIABUE signale qu'une séance publique est prévue au mois de septembre qui pourrait réunir les communes d'Arve et Lac et leur population, ainsi que des représentants du CERN : en effet, le tracé de l'anneau de 91 km de diamètre sous la Haute-Savoie, l'Ain et Genève se précise, engendrant beaucoup de préoccupations. Il s'agira d'un chantier titanesque, nécessitant l'évacuation de tonnes de terre par des milliers de camions. Dans un premier temps, les communes d'Arve et Lac écriront au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour les informer qu'elles sont préoccupées par le sujet.

Voie Bleue

M. HENTSCH demande des nouvelles de la Voie Bleue. M. TAGLIABUE précise d'abord que Lombard et Odier souhaite créer au bord du lac un petit port pour les clients privés pour lequel la banque peine à obtenir les autorisations. La navette de la Voie Bleue arrivera au Port Bellevue. Mme BRUCHEZ indique que la demande de concession sera adressée à l'Office fédéral des transports, demande qui sera soutenue par les communes de la rive gauche. La Voie Bleue devrait avoir le vent en poupe au printemps 2025.

IV. Présentation des comptes 2023

En préambule, Mme BRUCHEZ fait savoir que le Canton a l'intention de diminuer non seulement les impôts cantonaux des personnes physiques, mais aussi la part revenant aux communes. Beaucoup de municipalités n'acceptent pas que le Canton touche à leurs impôts, il en résulterait une perte globale de 115 millions. Cette baisse aura un impact sur la péréquation intercommunale. Les 45 communes ont donc proposé un amendement défendant l'autonomie des communes à Mme Fontanet, qui a répondu qu'elle refusait de le déposer. Les communes ont alors écrit à un député dans l'espoir qu'un groupe politique récupère cet amendement. Un référendum sera probablement déposé. Mme BACH se déclare surprise par une telle annonce et demande comment il est possible que 45 communes déposent un amendement et qu'il soit refusé par Mme Fontanet. Mme BRUCHEZ répond que tout amendement déposé doit être repris par un groupe politique.

Mme PION présente les comptes 2023 :

Le budget 2023 prévoyait des charges à hauteur de Fr. 4'988'460.- et les comptes 2023 ont été bouclés avec un résultat de Fr. 5'048'484.-, soit un dépassement d'environ Fr. 60'000.-. Par rapport aux prévisions budgétaires, les dépenses ont été bien contenues.

Quant aux revenus, le budget 2023 les avait estimés à Fr. 4'988'960.- et ils se sont montés effectivement à Fr. 5'811'233.-soit pratiquement Fr. 825'000.- de plus que ce qui avait été budgété.

Le boni s'élève à Fr.762'748.- et provient principalement des estimations fiscales que le Canton transmet à la commune. Comme les communes sont obligées de rendre un budget équilibré, elles travaillent en amont pour faire des choix permettant cet équilibre, alors que les prévisions fiscales peuvent remonter ultérieurement.

Pour 2023, trois éléments sont à retenir :

1. Les recettes fiscales (impôts à la source des personnes physiques et impôts sur le revenu des personnes physiques avant 2022) ont été plus élevées qu'attendues (+ 20.3%).
2. La commune a été en mesure de procéder à des amortissements complémentaires votés en cours d'année pour Fr. 199'750.-.
3. L'excédent de charges effectif est de 1.3%.

Les recettes fiscales dépendent de la taxation qui est fluctuante et les bons résultats d'une année peuvent se révéler négatifs l'année suivante. Le correctif le plus important en 2023 est celui de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, avec Fr. 409'520.- de plus que ce qui avait été annoncé. En revanche, un correctif de Fr. -120'208.- a été apporté sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

L'évolution des comptes sur les 5 dernières années montre une relative bonne stabilité, surtout pour les trois derniers exercices qui ont des résultats similaires, quoique les revenus aient été un peu plus importants en 2021.

Chaque fois que la commune fait des dépenses importantes de plus de Fr. 100'000.-, elle doit les amortir sur une durée donnée, prévue par la loi. Les amortissements ordinaires doivent figurer au budget, ce qui impacte le budget de fonctionnement. Pour que la charge d'amortissement diminue, la commune procède chaque année à des amortissements



complémentaires, permettant ainsi à la commune de pouvoir continuer à réaliser des projets. En 2023, des amortissements ordinaires ont été effectués à hauteur de Fr. 407'695.-, tandis que les extraordinaires se sont montés à Fr. 199'750.-.

La part la plus importante des charges est générée par les services généraux, dont fait partie l'administration communale, pour 25%. La part des charges liées au patrimoine administratif est de 10% (Mairie, salle communale, Cabane de pêche), de même celle pour la culture, les sports et les loisirs. Le pourcentage des charges diminue ensuite progressivement, tel que : environnement et aménagement 9%, impôts 9%, police et sécurité 6%, école et formation 9%, sécurité sociale 5%, routes et transports 4%, immeubles du patrimoine financier 5%, Conseil municipal et exécutif 4% et charge des intérêts 1%.

M. RUDLOFF demandant pourquoi des charges se trouvent dans les impôts, Mme PION explique que la péréquation intercommunale due par les communes représente une charge pour celles-ci et que le Canton perçoit 3% des recettes fiscales en contrepartie du travail effectué pour la taxation.

La comparaison des charges de fonctionnement montre qu'elles ont été pour la plupart conformes au budget, à part pour trois fonctions qui ont révélé un dépassement : immeubles du patrimoine administratif en raison d'un amortissement extraordinaire de Fr. 700'000.- et de problème à la salle communale ayant nécessité des travaux : culture, sports et loisirs à cause de la subvention versée par la commune pour la rénovation de la Tour ; et les impôts, la péréquation intercommunale ayant été plus importante que prévue.

En ce qui concerne la structure des charges, les frais les plus importants sont les charges de biens et services à hauteur de 29%, soit les petits matériels et fournitures ou même les honoraires. Les frais de transfert viennent ensuite pour 28% (subventions et participations de la commune dans divers groupements intercommunaux et fondations). Les charges de personnel représentent une part de 24%, tandis que celles du patrimoine administratif s'élèvent à 8% et celle des amortissements extraordinaires, à 4%.

En ce qui concerne la structure des revenus, 76% proviennent des revenus fiscaux, 15% des revenus financiers, 5% des taxes et 4% des revenus de transfert, soit les montants rendus par les divers groupements intercommunaux. La structure des revenus fiscaux est composée en majorité par les impôts sur les revenus des personnes physiques (55%), par les impôts sur la fortune des personnes physiques (24%), par les impôts à la source des personnes physiques (13%), par le bénéfice du fonds de péréquation des personnes morales (5%), par les impôts sur prestation en capital (2%) et par la compensation RFFA verticale (1%).

Les charges ayant nécessité un crédit budgétaire supplémentaire ont fait l'objet d'une liste énumérant précisément la raison d'un tel dépassement.

Les investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- FIDU : 85'000.- en 2022, terminé
- Subvention pour la Tour d'Hermance : 150'000.- en 2021, terminé
- Club-house du Tennis club d'Hermance : 238'000.- en 2022, en cours
- Etude aménagement plage-quai : 121'000.- en 2023, en cours
- Place de jeux route de Chevrens : à voter
- Etude mobilité, 1^{er} et 2^e trains de mesures : 266'800.- en 2023, en cours
- Eclairage public : 250'000.- à voter
- Réfection collecteur chemin des Fossés : 290'000.- en 2023, en cours
- Point Eco 2 : 46'500.- en 2023, en cours
- Révision PDComm : 105'000.- en 2021, en cours

Mme PION reçoit les applaudissements du Conseil municipal pour sa présentation. Le Président souligne le degré de transparence que la commune offre au niveau financier. Il en remercie l'exécutif et la secrétaire générale.

v. Propositions individuelles et questions

Activités organisées sur la plage par les TSHM



Mme BACH demande comment se sont déroulées les activités organisées sur la plage par les TSHM pendant les vacances de Pâques. Mme BRUCHEZ apportera une réponse après la séance qu'elle aura prochainement avec la FASE et les autres communes. M. de PESCARA a passé deux jours sur la plage avec son fils pendant les vacances de Pâques. Tout en regrettant le manque d'information sur ces activités, il les a vivement appréciées. Il a fait des parties d'échecs avec son fils, qui a également joué avec divers jeux en bois. Les TSHM, qui forment une équipe dynamique, ont très bien travaillé et il leur adresse ses félicitations.

Sauna sur la plage

Mme BACH a entendu des échos positifs du sauna, très apprécié.

Circulation au chemin du Clos

Mme SIMOS a constaté que les automobilistes roulaient très vite sur le chemin des Clos, ce qui rend la sortie de son parking souterrain dangereuse. Est-il envisageable de prendre des mesures pour limiter la vitesse ? M. RENAUD relève que la vitesse d'un véhicule est subjective, celle-ci paraissant élevée alors qu'elle ne l'est pas en réalité. Cependant, la question soulevée par Mme SIMOS sera abordée en commission Routes et espaces verts.

Circulation depuis la rue du Couchant

Mme BACH relève que les véhicules arrivant de la rue du Couchant sont prioritaires par rapport à ceux qui arrivent depuis en haut. Les premiers n'ont pas de vue et les deuxièmes ne laissent pas souvent la priorité de droite. M. RENAUD abordera également ce sujet lors d'une séance de la commission Routes et espaces verts.

Fête des promotions 2024

Mme TOURETTE fait savoir que la fête des promotions aura lieu le 29 juin 2024. Le Conseil municipal est le bienvenu pour défilier lors du cortège.

Le Président lève la séance à 21h.

Arlette Blattner
Procès-verbaliste

Stéphanie Tourette
Présidente a.i. du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau